

Chronologie du bien-être animal

FAITS MARQUANTS

1

- Dates clés scientifiques
- Dates clés réglementaires

Jeremy Bentham

À la même époque, le philosophe anglais écrit au sujet des animaux dans son *Introduction aux principes de la morale et de la législation*.

1789

“ La question n'est pas « peuvent-ils raisonner ? », ni « peuvent-ils parler ? », mais « peuvent-ils souffrir ? » ”

Loi Grammont - Première loi de protection animale

Elle condamne les **mauvais traitements exercés en public** et abusivement contre les animaux domestiques.

1850

Ce n'est qu'en 1959, avec le **décret Michelet**, que les mauvais traitements infligés en privé ont également été condamnés.

Ruth Harrison

Pour les animaux d'élevage, elle publie un livre de référence : *Animal Machines, The New Factory Farming Industry* où elle **dénonce les conditions des animaux en élevage intensif**.

1964

Peter Singer

Publication du livre *Animal liberation* par Peter Singer. Cette publication a eu un rôle fondateur dans le développement du mouvement en faveur des **droits des animaux**.

1975

Les 5 libertés

5 libertés fondamentales sont formulées par le FAWC (*Farm Animal Welfare Council*) et définissent les conditions nécessaires pour assurer le bien-être des animaux :

1979

- Absence de faim et de soif
- Absence d'inconfort
- Absence de douleur, de blessures ou de maladies
- Liberté d'exprimer des comportements propres à l'espèce
- Absence de peur et d'anxiété

Elles offrent un **cadre opérationnel** pour évaluer le bien-être animal.

Les directives européennes

Directive générale de protection des animaux dans les **élevages** toutes espèces confondues. Elle impose des normes minimales sur le logement et les pratiques. Elle est révisée en 2000 pour les porcs, les poulets de chair et les vœux. Il s'agit d'**obligation de moyens**. À partir de 2007, une **obligation de résultats** apparaît progressivement.

1998

Jean-Jacques Rousseau

À l'époque des Lumières, la notion « d'animal être sensible » apparaît dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* :

1755

“ Il semble, en effet, que si je suis obligé de ne faire aucun mal à mon semblable, c'est moins parce qu'il est un être raisonnable que parce qu'il est un être sensible ; qualité qui, étant commune à la bête et à l'homme, doit au moins donner à l'une le droit de n'être point maltraitée inutilement par l'autre. ”

Premières associations de protection animale

Création de la première association de protection animale au Royaume Uni, *Society for the Prevention of Cruelty to Animals* (Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux).

1824

1845 : Création de la **SPA** en France par Etienne Pariset. Son premier combat : la protection des chevaux que les cochers parisiens maltrahent.

Russel et Burch - Les textes fondateurs

Dans leur ouvrage sur le traitement éthique des animaux de laboratoire, *Principles of Human Experimental Technique*, ces deux biologistes exposent la **règle des 3R** :

1959

Remplacer les animaux dans la recherche, Réduire le nombre d'animaux utilisés et Raffiner des expériences dans la mesure du possible.

Le rapport de Brambell

Ce rapport définit les besoins fondamentaux des animaux d'élevage à respecter. Il est à la base du principe des 5 libertés et de l'**évaluation moderne du bien-être animal**.

1965

Loi du 10 juillet 1976

La notion d'**être sensible** apparaît dans la loi du 10 juillet 1976 du code rural :

1976

Article L214.1 : Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce.

Réglementation européenne - Traité d'Amsterdam

De « biens marchands » dans le traité de Rome, en 1957, les animaux sont devenus des « **êtres sensibles** » :

1997

“ Lorsqu'ils formulent et mettent en oeuvre la politique de l'Union dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, des transports, du marché intérieur, de la recherche et du développement technologique et de l'espace, l'Union et les États membres tiennent pleinement compte des exigences du **bien-être des animaux** en tant qu'êtres sensibles. ”

Chronologie du bien-être animal

FAITS MARQUANTS

2

Page 1

Loi du 16 février 2015

La loi du 16 février 2015 introduit dans le Code civil le concept selon lequel les animaux sont des **êtres vivants « doués de sensibilité »**.

2015

Création des centres européens de référence sur le bien-être animal (EURCAW)

Suite au règlement européen n°217/625 du 15 mars 2017, **4 centres européens de référence sur le bien-être animal** sont progressivement créés, chacun avec un focus particulier sur des espèces spécifiques :

Centre **EURCAW Pigs** – porcs.

Centre **EURCAW Poultry and other small farmed animals** – volailles et autres petits animaux d'élevage.

Centre **EURCAW Ruminants and Equines** – ruminants et équidés.

Centre **EURCAW Aquatic Animals** – animaux aquatiques.

2017

2018

2020

2021

2024

Le saviez-vous ?

La Chaire partenariale bien-être animal associant VetAgro Sup à la DGAL est créée en 2018 !

2018

Loi maltraitance animale

Loi du 30 novembre 2021 **contre la maltraitance animale** portée par Loïc Dombreval et Anne Chain-Larché ; trois axes principaux :

2021

1. Lutter contre les abandons des animaux domestiques
2. Renforcer les sanctions contre la maltraitance des animaux domestiques
3. Retirer progressivement les animaux sauvages dans les cirques itinérants et les delphinariums

Évolution de la stratégie « De la Ferme à la Table »

3 nouveaux volets de la Stratégie européenne *De la ferme à la table* sont proposés. La majorité des textes n'ont cependant pas encore été adoptés et ne sont donc pas encore mis en application. L'un des volets porte sur l'**amélioration des règles pour le transport d'animaux vivants**.

Les directives mettant en œuvre la stratégie européenne s'appuient sur les avis scientifiques rendus par l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments).

2023

Protocole Welfare Quality®

2004

Entre 2004 et 2009, le projet de recherche Welfare Quality® voit le jour en Europe. Son objectif est de définir un système harmonisé pour **l'évaluation des élevages ou des abattoirs** en matière de bien-être des animaux.

Selon ce protocole, **4 principes de bien-être** sont évalués, eux-mêmes déclinés en **12 critères opérationnels**.

Stratégie de la France pour le bien-être animal

2016
2020

L'objectif de cette stratégie est de placer le bien-être animal au cœur d'une activité durable. 5 axes d'actions ont été identifiés :

1. Partager le savoir et promouvoir l'innovation
2017 : Création en France du Centre national de référence français sur le bien-être animal (CNR BEA). Associant l'INRAE, les instituts techniques agricoles, les écoles vétérinaires et l'ANSES, ce centre travaille sur toutes les espèces.
2. Responsabiliser les acteurs à tous les niveaux
3. Poursuivre l'évolution des pratiques vers une production plus respectueuse de l'animal
4. Prévenir et être réactif face à la maltraitance animale
5. Informer chacun des avancées et des résultats du plan d'action

Stratégie « De la Ferme à la Table »

De la Ferme à la Table est une stratégie européenne adoptée en 2021, dans le cadre du **Pacte vert pour l'Europe**. Parmi ses objectifs figure la révision des directives européennes sur le bien-être animal, en s'appuyant sur les données scientifiques les plus récentes.

2021

La Commission européenne annonce une proposition de loi visant à **mettre progressivement fin à l'élevage en cages** pour toutes les espèces.

Interdiction de certaines pratiques d'élevage douloureuses

2022

Janvier 2022 : Mise en vigueur de l'arrêté ministériel **interdisant la castration à vif des porcelets**.

Les éleveurs n'ont plus la possibilité de pratiquer la castration (à vif ou non) des porcelets, celle-ci devra être réalisée par un vétérinaire, sauf dérogation.

Février 2022 : Décret **interdisant la mise à mort par broyage ou par gazage des poussins mâles** dans la filière poules pondeuses.

Cette interdiction ne concerne pas les poussins mâles destinés à l'alimentation animale ou issus d'œufs blancs.

Depuis 2022, tous les élevages d'animaux domestiques et d'animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité doivent désigner un **réfèrent en charge du bien-être animal**. Son rôle est de sensibiliser au bien-être animal les personnes exerçant une activité en contact avec les animaux.